

Implication de la Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) en tant que facilitateur de la gestion intégrée de la zone côtière du sud de l'estuaire du Saint-Laurent (Québec).

Françoise Bruaux¹ et Michel Lajoie²

- 1) Directrice, Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire (Québec, Canada): zipse@globetrotter.net;
- 2) Candidat au doctorat en développement régional, Volet - Mise en valeur des ressources et de l'environnement, Université du Québec à Rimouski (Québec, Canada): Michel.Lajoie@uqar.ca.

Résumé

Suite à une consultation publique tenue en 2001, dont un atelier de travail, portait sur le milieu insulaire, la Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) a amorcé en 2002 ses premières démarches en gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) dans l'estuaire du Saint-Laurent. À l'époque, la ZIPSE s'est inspirée des travaux en gestion intégrée des zones côtières du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) avec le milieu pour amorcer une étude de faisabilité sur les trois îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (Île Verte, Isle-aux-Grues et Isle-aux-Coudres). Par la suite, le Centre de recherche en développement territorial (CRDT) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) s'est intéressé au projet et a apporté son expertise en sciences sociales. Ce partenariat, réunissant un organisme sans but lucratif, un ministère fédéral, un centre de recherche et plusieurs communautés insulaires, a permis de dégager un certain nombre d'apprentissages fort utiles pour les travaux futurs de la ZIPSE en gestion intégrée de la zone côtière.

Introduction

Le programme Zone d'Intervention Prioritaire

Le programme Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) est issu d'une première entente conclue en 1988 entre les gouvernements du Canada et du Québec pour la sauvegarde du Saint-Laurent, connu sous le nom de Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Ce plan s'est d'abord concentré aux problèmes de pollution dans le Saint-Laurent auprès des grandes industries. En 1993, le programme devient Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), maintenant connu sous le nom Plan Saint-Laurent pour la période 2005-2010. De 1993 à 2005, la participation des communautés riveraines à la sauvegarde du Saint-Laurent s'est concrétisée par la création du programme Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) et la naissance de 14 comités ZIP, issus de la volonté du milieu, couvrant la majorité des tronçons du Saint-Laurent (figure 1), sous la coordination d'un organisme national, Stratégies Saint-Laurent.

La mission des ZIP est de favoriser la réalisation d'initiatives locales en matière de protection, de restauration, de conservation et de mise en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable. Chaque Zone d'Intervention Prioritaire est indépendante, possède sa propre charte, son conseil

d'administration, ses règlements généraux et son plan d'action. Un financement récurrent pour assurer le fonctionnement de ces organismes sans buts lucratifs est attribué via l'entente SLV 2000. Avec le temps, chaque ZIP a su développer son expertise et son savoir faire dans divers champs d'activité passant de la réhabilitation de milieux perturbés, à la coordination de table de concertation en milieu urbain ou à des projets de gestion de la zone côtière et bien d'autres encore.

Sud-de-l'Estuaire

C'est en avril 2000 que Stratégies Saint-Laurent reconnaît officiellement la Zone d'intervention prioritaire du Sud-de-l'Estuaire. Cette quatorzième ZIP couvrira deux pôles soit, à l'ouest, les Municipalités Régionales de Compté (MRC) de Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, et à l'est, celles des Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis et Matane. De là, un second conseil d'administration provisoire, représentatif du territoire, se charge des démarches d'incorporation et de l'embauche de la directrice. Le territoire de la ZIP couvre la rive sud de l'estuaire moyen et de l'estuaire maritime. Il s'étend de Berthier-sur-Mer aux Méchins, couvrant ainsi près de 380 kilomètres de côte sur la rive sud.

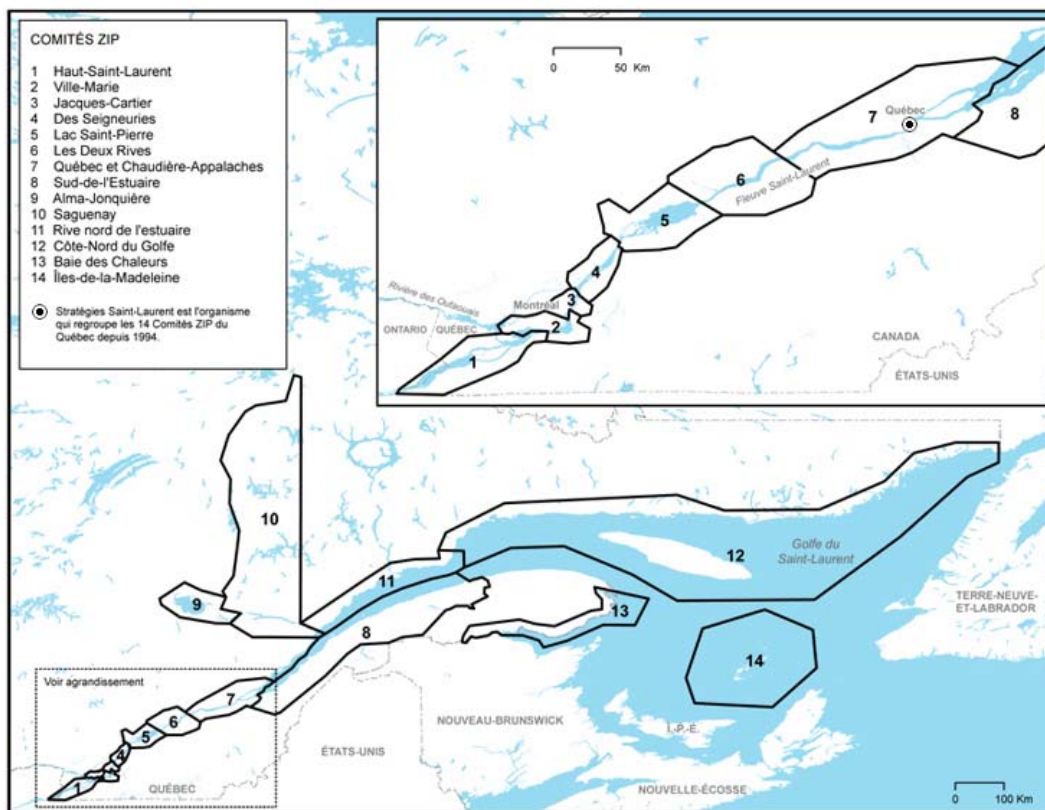


Figure 1 Territoire des Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP)

Lors de la tenue de la consultation publique de la Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire en novembre 2001, en vue d'élaborer son Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE), l'ensemble des préoccupations liées aux écosystèmes insulaires furent mis en évidence, plus particulièrement pour les insulaires résidents à l'année à l'Île

Verte, l'Isle-aux-Grues et l'Isle-aux-Coudres. Entre autres, on reconnaît le manque flagrant de connaissances (biologiques, physiques, culturelles, etc) de leur milieu environnant, nécessaires pour cibler des objectifs concrets de protection, de mise en valeur ou de réhabilitation des écosystèmes du milieu insulaire. D'autres problématiques liées, entre autres, à l'accessibilité et à l'exode des résidants, surtout des plus jeunes, nuisent visiblement au développement économique du milieu insulaire. Ainsi, différentes recommandations avaient été formulées lors de l'atelier de travail portant sur le développement durable du milieu insulaire, comme par exemple, la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales du milieu insulaire et les faire connaître à la population de la côte, effectuer l'inventaire exhaustif des ressources naturelles (géologiques, fauniques, floristiques, physiques) et humaines (archéologiques, historiques, culturelles et patrimoniales), et gérer de façon responsable les activités humaines sur les îles.

Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent

C'est en avril 2004 que la ZIP débute l'initiative de gestion intégrée sur les îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (l'Île-Verte, l'Isle-aux-Grues et l'Isle-aux-Coudres) (figure 2 et 3) grâce au soutien du programme de financement Interactions Communautaires et du MPO. Une première phase du projet Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent visait à réunir les intervenants liés au milieu insulaire des trois îles afin de mettre en place une table de concertation vouée à la gestion intégrée de leur milieu dans chacune des îles. La réalisation de la première phase du projet, qui s'est déroulée de 2004 à 2005 a permis d'identifier plusieurs problématiques et enjeux d'ordres environnementales, économiques, sociaux et culturels, sur les îles habitées de l'estuaire, et de rassembler l'ensemble des connaissances existantes du milieu (biologiques, physiques, culturelles, etc.) dans un document unique présenté sous la forme d'un atlas cartographique et d'un portrait des trois îles.

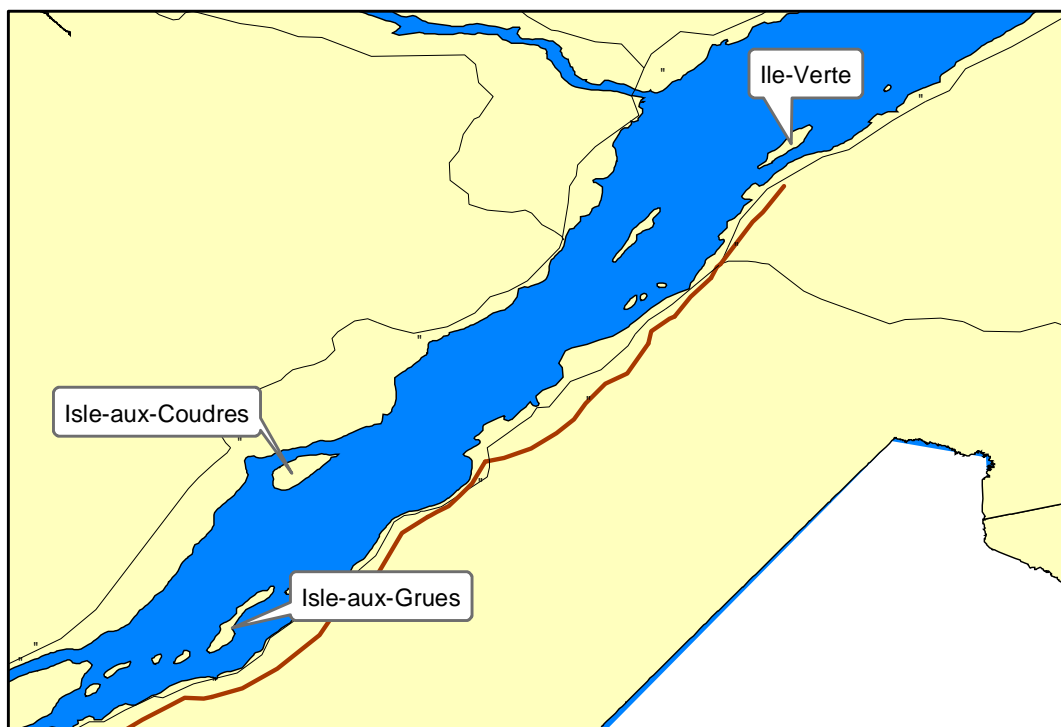


Figure 2 Localisation des trois îles habitées de l'estuaire

La première table de concertation pour la gestion de la zone côtière a été formée en 2005 sur l'Isle-aux-Coudres (Comité côtier provisoire de l'Isle-aux-Coudres) montrant ainsi la volonté du milieu à prendre en main le développement durable de la zone côtière grâce à ce mode de gouvernance. Durant la même année, le comité provisoire de l'Isle-aux-Grues fut dissous car certains insulaires influents désapprouvaient ce projet. Pour des raisons similaires, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Île Verte) n'a pas considéré ce mode de gouvernance approprié pour assurer un développement durable de l'île.

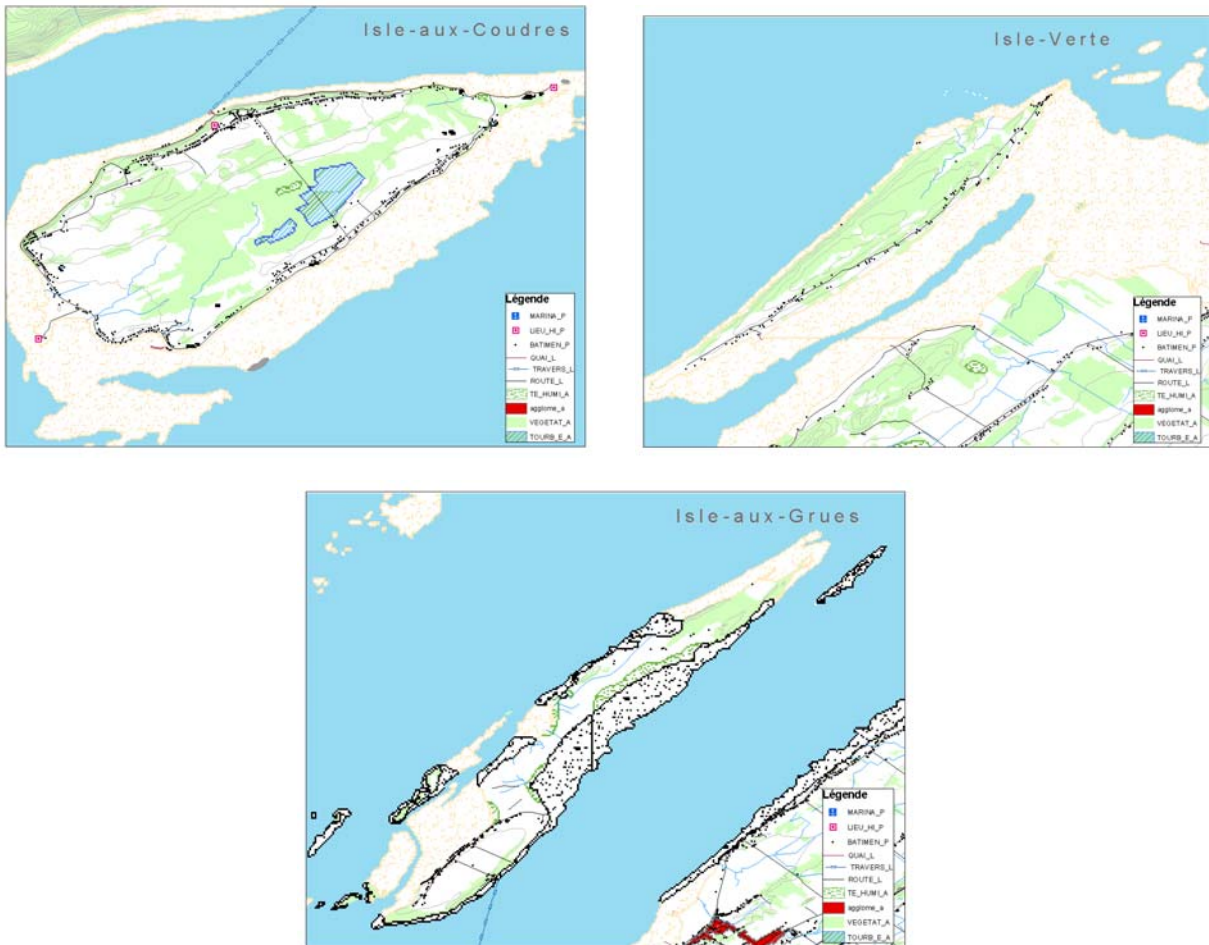


Figure 3 Les trois îles habitées de l'estuaire

Tableau 1 Population et superficie des îles habitées de l'estuaire

	Résidents permanents	Superficie (km ²)
Isle-aux-Coudres	1 320	29,54
Isle-aux-Grues	168	26,40
Île Verte	61	11,18

Gestion intégrée de la zone côtière à l'Isle-aux-Coudres

En juillet 2006, la ZIPSE initiait la deuxième phase du projet, grâce au programme

Interactions Communautaires, par le financement de l'élaboration du plan de gestion intégrée de la zone côtière - secteur de l'Isle-aux-Coudres. Durant près d'un an, les membres du Comité côtier, l'équipe de la ZIP, du CRDT et du MPO ont œuvré ensemble pour définir précisément le territoire d'intervention du comité côtier, définit une vision commune, des objectifs et les actions à entreprendre. Ce travail laborieux a donné naissance, en juin 2007, au premier Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de l'Isle-aux-Coudres. Aujourd'hui, le Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres est composé de 9 membres qui veillent à la mise en œuvre du développement durable de leur île.

Tableau 2 Principales activités du processus de concertation pour la mise en place de la gestion intégrée de la zone côtière sur les îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent.

<p>2001-2003</p> <ul style="list-style-type: none"> o Identification des préoccupations des insulaires des îles habitées de l'estuaire ont été identifiés lors de la tenue de la consultation publique du Comité ZIP pour son Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE). o Identification des problématiques du milieu lors d'un atelier tenu par l'Association des îles rurales du Saint-Laurent à l'Isle-aux-Coudres. o Premières rencontres entre le Comité ZIP et plusieurs organismes de l'Isle-aux-Coudres, ce qui a permis d'évaluer la faisabilité à faire de la gestion intégrée en milieu insulaire. o Élaboration et présentation d'une demande de financement par le Comité ZIP. <p>2004</p> <ul style="list-style-type: none"> o Embauche d'une chargée de projet pour assurer la mise en place d'un Comité côtier et dresser un premier portrait global des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent. o Évaluation de la faisabilité à faire de la gestion intégrée de la zone côtière pour le milieu insulaire habité via des séances d'information. o Administration de questionnaires aux résidents des îles habitées visant à identifier les usages et les conflits présents sur les îles. o Élaboration d'une revue de littérature dans le but de recueillir l'information disponible sur l'île. o Identification des ressources, des usages et des activités de l'île. o Élaboration du portrait préliminaire des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent. o Élaboration de l'atlas cartographique. <p>2005</p> <ul style="list-style-type: none"> o Préparation et tenue d'une rencontre publique d'information et de consultation dans le but d'identifier les principaux enjeux liés à la zone côtière, et de présenter et valider les données de l'atlas cartographique. 	<ul style="list-style-type: none"> o Formation du Comité côtier composé d'acteurs représentatifs de la zone côtière. o Identification des énoncés pour l'élaboration d'une vision commune du Comité. o Finalisation de l'atlas cartographique. o Classement des enjeux en ordre prioritaire et identification de nouvelles préoccupations via un questionnaire administré aux citoyens. o Élaboration et présentation d'une demande de financement par le Comité ZIP pour l'élaboration de plan de gestion intégrée de la zone côtière Secteur de l'Isle-aux-Coudres. <p>2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> o Embauche d'une chargée de projet pour appuyer la poursuite de l'initiative et la concertation du milieu en vue de l'élaboration du plan de gestion intégrée de la zone côtière de l'Isle-aux-Coudres. o Élaboration d'un site Internet pour le Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres. o Définition des limites du territoire. o Formulation de l'énoncé de vision commune du Comité côtier. o Élaboration des objectifs du plan d'action au regard des principales préoccupations. o Identification, définition et validation des actions pour la mise en œuvre de la gestion intégrée. o Bonification, validation et finalisation du portrait-synthèse du territoire. o Validation du plan d'action concerté par les partenaires ciblés et la population pour la réalisation d'action. o Bonification et édition du plan de gestion.
---	--

Source : Desrosiers et Bruaux (2007)

Historique de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Les premières expériences de gestion intégrée au Québec furent instaurées, en 1996, grâce à un soutien méthodologique, technique et surtout financier du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et de l'implication des communautés locales de la Côte-Nord, de la Baie des Chaleurs et des Îles-de-la-Madeleine.

Actuellement, on retrouve ce mode de gouvernance uniquement dans les collectivités côtières rurales grâce au travail du MPO et des ZIP de l'Est du Québec. Il semble connaître un essor intéressant malgré un délaissement de son promoteur initial (MPO), depuis 2006, qui a diminué considérablement son implication surtout financière auprès des comités côtiers. Tous les comités côtiers de l'Est du Québec bénéficiaient d'un soutien financier ponctuel du ministère pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de gestion intégrée sauf pour ce qui est de la démarche dans les îles habitées de l'estuaire.

Les comités côtiers, créés sous la politique du MPO, doivent maintenant tenter de subsister avec les ressources du milieu. Les fonds du ministère furent transférés dans une enveloppe de projets ponctuels à laquelle les comités peuvent souscrire. La majorité des comités côtiers n'ont pas de statut légal (incorporation), c'est pourquoi certaines ZIP soutiennent ces comités côtiers formés de bénévoles. Le Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres a été, dès le départ, soutenu par sa municipalité. Toutefois, le comité de l'Isle-aux-Coudres s'est buté à une règle d'attribution du MPO selon laquelle les municipalités ne sont pas admissibles au fonds en question. Toutefois, le ministère, dans son guide méthodologique '*De la gestion intégrée à la portée de tous*' identifie la GIZC comme un « [...] processus de concertation continu qui regroupe toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'utilisation durable du territoire marin et des zones côtières et qui intègre des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales. » (MPO, 2002).

En 2002, le gouvernement provincial identifie les ZIP comme noyaux fondateurs pour la mise en place de la Gestion Intégrée du Saint-Laurent (GISL), par la publication de la politique nationale de l'eau. La dernière entente du Plan Saint-Laurent (2005-2010), intègre ce nouveau mode de gouvernance en tant qu'objectif de premier plan pour l'avenir du Saint-Laurent. L'entente est fondée sur des notions d'intégrité écologique et de respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des collectivités et une gouvernance éclairée, concertée et intégrée du Saint-Laurent. Le Plan Saint-Laurent favorise l'implication des acteurs (société civile, usagers et décideurs gouvernementaux), concernés par la gestion et l'utilisation du Saint-Laurent et de ses ressources, à s'engager à protéger l'écosystème et à agir pour assurer son développement durable. La gestion intégrée donne à tous les acteurs la possibilité d'agir dans la mesure de ses capacités, de mettre en commun les outils et de tirer le meilleur parti des retombées positives pour l'écosystème ainsi que pour les populations humaines.

Depuis 2005, un groupe de travail intergouvernemental travaille à l'élaboration du concept de la Gestion Intégrée du Saint-Laurent (GISL) qui a donné naissance au comité

Saint-Laurent (CSL) en 2006 chargé de mettre en œuvre la GISL. Au cours de la première rencontre du comité, trois groupes de travail (organisation, territoire et stratégie) furent créés pour soutenir les démarches du CSL. Les recommandations des trois groupes ont été soumises au CSL en mars 2008.

Constats

Dans le cas des îles habitées de l'estuaire, un constat majeur fût de réaliser que la démarche proposée par le MPO visait principalement l'atteinte de ses propres objectifs sans nécessairement tenir compte des réalités rurales. En effet, la réalité d'un milieu rural insulaire est tout autre qu'un milieu côtier où on y retrouve la majorité des services publics. Ainsi, les préoccupations et les enjeux des insulaires ont rapidement englobé les aspects sociaux.

L'intégration du CRDT, dans le processus, fut cruciale pour permettre une approche flexible, adaptative et souple avec le milieu insulaire. Le choix des méthodes en sciences sociales a permis de donner la latitude nécessaire au milieu pour définir ensemble une vision commune, des objectifs, des enjeux et des actions clairs répondant aux préoccupations des insulaires et non aux préoccupations du ministère, du CRDT ou de la ZIPSE et ce dans une optique durable.

La gestion intégrée doit composer avec le facteur humain soit les préoccupations de chacun, personnelles ou professionnelles et les contextes politiques locaux. Or, les intérêts locaux et ministériels sont nettement divergents. De plus, le décalage dans le temps entre les processus de mise en œuvre sur le terrain et les impératifs temporels d'un ministère semble être incompatible : la remise de produits livrables aux dates butoirs pour le ministère prédomine sur les intérêts du milieu.

Devant ces incompatibilités méthodologiques, le MPO s'est retiré graduellement du processus sur les îles habitées de l'estuaire. Il a fallu donc composer avec un financement plus restreint pour livrer le premier plan de gestion intégrée de l'île. L'appui technique et humain de la municipalité fut vital pour assurer la pérennité des actions du comité côtier. La ZIPSE a également absorbé et investi les ressources humaines et financières nécessaires afin d'atteindre l'objectif visé soit le premier plan de gestion intégrée de l'Isle-aux-Coudres et l'aboutissement de la première démarche en gestion intégrée pour la ZIPSE.

Le programme de financement *Interactions Communautaires* a permis la livraison d'un plan de gestion intégrée sur l'Isle-aux-Coudres mais ce type de financement se limite à un "projet". La mise en œuvre du plan de gestion intégrée et le suivi des actions du comité côtier ne sont pas "finançables".

La gestion du littoral est une tâche extrêmement complexe et les deux paliers gouvernementaux, via le Plan Saint-Laurent, ont confié aux ZIP la coordination des tables de concertation pour la gestion intégrée du Saint-Laurent. Les principes directeurs du PSL et la démarche méthodologique de Pêches et Océans Canada prônent une prise de

décision commune, éclairée et concertée. Ces principes supposent la meilleure connaissance possible du territoire visé et des acteurs impartiaux ayant une vision similaire de la zone côtière. Or, il est impossible voir illusoire de réunir tous les intervenants de la zone côtière pour gérer un problème environnemental.

Les connaissances nécessaires à une bonne prise de décisions sont souvent désuètes ou inexistantes. Saint-Laurent Vision 2000 et le MPO parlent de certitude scientifique et d'adhérer au principe de précaution lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible pour l'environnement. Or, plusieurs chercheurs s'accordent pour dire qu'il n'y a pas de certitude scientifique et que l'on ne peut connaître tout sur tout. Les principes directeurs proposés ne tiennent pas compte non plus des changements climatiques, de la variation et de l'évolution naturelle des écosystèmes ni de la variabilité des acteurs et gestionnaires de la zone côtière à travers le temps et les changements de partis politiques. Une bonne planification doit être proactive dans le temps ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Discussion

Devant ces constats, il est clair que les communautés locales, dont font partie les ZIP, n'ont pas le soutien (technique et financier) nécessaire et requis pour la mise en place d'une GIZC du Saint-Laurent. Les ZIP peuvent faciliter le processus et effectuer cette tâche, mais pour être de véritables gestionnaires de la zone côtière, il est impératif d'avoir une reconnaissance politique ferme et un soutien financier et technique cohérents et stables. Aussi, pour faciliter cette tâche, un partenariat avec les paliers gouvernementaux est nécessaire tout au long du processus surtout en ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des comités côtiers dans la mise en œuvre des plans de gestion intégrée.

De plus, il est nécessaire que le milieu de la recherche scientifique soit plus présent dans ces approches avec le milieu et que les techniques en sciences sociales soient intégrées aux principes directeurs proposés pour la Gestion intégrée du Saint-Laurent. La démarche initiée par la ZIPSE sur les îles habitées de l'estuaire a intégré les sciences sociales afin d'atteindre un objectif de développement durable.

Les comités côtiers actuels, y compris ceux initiés par le MPO, n'ont aucune reconnaissance légale ni aucune force de loi. Chaque représentant autour de la table à ses propres compétences, intérêts, connaissances et perceptions de la zone côtière. Donc, en respect des droits et des compétences de chacun, le consensus est impossible à atteindre. On peut atteindre un compromis dans certains cas conflictuels.

Une bonne gestion du milieu doit être proactive aux échelles temporelle et spatiale. Il est difficile de quantifier et faire valoir les coûts et bénéfices d'une telle gestion par rapport à une gestion de type « gestion de crise ». Afin d'avoir une pérennité des initiatives, les gouvernements pourraient orienter leur regard vers une gestion adaptative, telle que cité par Billé (2006), qui semble être une avenue prometteuse et propice à la gestion intégrée du Saint-Laurent. L'utilisation de la concertation des acteurs est un mode de gouvernance

de plus en plus utilisé en zone côtière. Mais de quoi est-il réellement question pour les collectivités côtières? Est-ce la recette miracle à tous les « maux côtiers » du Saint-Laurent.

On présente la gestion intégrée comme un outil de promotion et de développement de la zone côtière, de préservation des espaces, de préservation de l'identité maritime, d'articulation des activités économiques, de gestion des usages et de développement du littoral (Calvo-Mendieta, 2004; Billé, 2004; Kalaora et Charles, 2000). Mode de plus en plus utilisé dans le monde et au Canada par les collectivités côtières pour s'adapter aux changements climatiques, la gestion intégrée a été identifiée par les Nations Unies comme étant le mode de gouvernance à adopter. Toutefois, Rey-Valette *et al.*, 2006 et Billé, soulignent qu'il ne faut pas percevoir ce mode de gouvernance comme étant la recette au développement durable. Les cas de l'Isle-aux-Grues et de l'île Verte en sont des exemples.

Dans une approche de gestion intégrée de la zone côtière, les gestionnaires ont maintenant besoin de se doter d'outils qui tiennent compte des différentes échelles géographiques et temporels, intégrant les aspects sociaux, économiques, physiques et biologiques. Cela afin d'avoir un meilleur portrait du territoire. Cette identification des zones les plus vulnérables est une démarche proactive comme celle de la gestion de la zone côtière, de l'adaptation et du développement de partenariat entre la société civile, le secteur privé, le secteur public et la population.

La participation des municipalités dans le processus offre des perspectives intéressantes (Chouinard et al. 2006), car hormis les autres groupes parrains de la GISL, traditionnellement des groupes environnementaux, une municipalité possède un certain pouvoir. Par sa collaboration, son adhésion aux principes de GIZC et ses pouvoirs, il serait pertinent d'observer comment ce mode de gouvernance se structure. Devenirait-il une initiative de GIZC avec un pouvoir décisionnel travaillant de façon concertée et durable? Ou deviendrait-il simplement un tréteau politique? Il est clair que le *momentum* actuel, alors que les ministères planifient la mise en place d'une gestion intégrée sur l'ensemble du Saint-Laurent et qu'on y retrouve des risques côtiers de plus en plus perceptibles, laisse entrevoir une avenue plus qu'intéressante.

Conclusion

La Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire a initié la gestion intégrée sur les trois îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette démarche a permis d'intégrer certaines techniques des sciences sociales et de mettre sur pied un comité côtier permanent à l'Isle-aux-Coudres, soutenu par la municipalité.

Fort de cette expérience, la Zone d'Intervention Prioritaire élargit maintenant son expertise en s'associant avec la Municipalité Régionale de Compté (MRC) de Kamouraska et le Centre de Recherche sur le Développement Territorial (CRDT) de l'Université du Québec à Rimouski en créant le Comité sur la Gouvernance Territoriale en zone Côtière (CGTC) dans le cadre d'un projet-pilote sur son territoire visant la mise sur

ped d'un laboratoire rural pour la gestion de la zone côtière de Kamouraska. Dans une optique de développement territorial, on aimerait entre autre procéder à l'élaboration d'un indice composite de la zone côtière au Québec et dans l'est du Canada où l'on retrouve des initiatives de GIZC en y intégrant l'étude de la perception des risques qui renseigne en outre sur la capacité de résilience d'une société (Klein et al. 2004).

Bibliographie

Barker A. 2005. Capacity building for sustainability: towards community development in coastal Scotland. *Journal of Environmental Management* 75.

Billé, R. (2006) Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. *Vertigo* 17 (3).

Billé, R. (2004) La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif. Thèse de doctorat en ENGREF. 473p.

Bodéré, J.-C., Cribb, R., Curr, R., Davies, P., Hallégouët, B., Meur, C., Piriou, P., Williams, A.T. et Yoni, C. (1994) Vulnérabilité des dunes littorales : mise au point d'une méthode d'évaluation, études de cas dans le sud du Pays de Galles et l'ouest de la Bretagne.

Bruaux, F., Lajoie, M. et Blais, D. (2003) Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive sud de l'estuaire moyen et maritime. Rimouski, Québec, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. 173pp.

Calvo-Mendieta, I. (2004) Conflits d'usage dans la gestion des ressources en eau : analyse territoriale des modes de régulation. In : Actes de la journée d'études « Les territoires de l'eau », Université d'Artois, Arras, 26 mars 2004.

Chouinard, O., Plante, S., Martin, G. (2006) Engagement des communautés face au changement climatique : Une expérience de gestion intégrée à Le Goulet et Pointe du Chêne au Nouveau-Brunswick. *Vertigo* 17 (3).

Desrosiers, É. et Bruaux, F. (2007) Plan de gestion intégrée de la zone côtière de l'Isle-aux-Coudres. Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. 84 pages.

Flanquart, H., Hellequin, P., Deldrève, V. et Deboudt, Ph. (2006) Identité sociale et perception du risque côtier. Communication au colloque international "Interactions Nature-Société, analyse et modèle". UMR6554 LETG, LaBaule 3-5 mai.

Guillemot J., Plante S. et Boisjoly J. (2008) Le comité côtier de l'Isle-aux-Coudres (Québec), une expérience de concertation en milieu insulaire. Actes du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral : subir, dire, agir" - Lille, France, 16-18

janvier.

Henocque, Y. (2006) Leçons et future de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde. *Vertigo* 17 (3).

Henocque, Y. et Denis, J. (2001) Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières. Guide méthodologique Volume II. Manuels et Guides No 42. Commission océanographique Intergouvernementale. 64 pp.

Kalaora, B. et Charles, L. (2000) Intervention sociologique et développement durable: le cas de la gestion intégrée des zones côtières. *Natures, sciences et sociétés*, vol. 8, no. 2, pp.31-38.

Klein, R.J.T., Nicholls, R.J. et Thomalla, F. (2004) Resilience to natural hazards: how useful is this concept? *Environmental Hazards*, Elsevier, n°5-2003, p. 35-45.

Lajoie, M. et Bourassa, M.N. (2005) Rapport final - Atlas des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent : Un outil pour la gestion intégrée d'un milieu unique de richesses. Rimouski, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, 299 p.

Mermet, L., Billé, R., Leroy, M., Narcy, J-B, Poux, X. (2005) L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés* 13, 127-137.

Meur-Ferec, C. (2006) De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe. Université de Nantes. Document présenté en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches. Volume 1 - Essai inédit.

Montero G. 2002. The Caribbean: main experiences and regularities in capacity building for the management of coastal areas. *Ocean and Coastal Management* 45. pp. 677-693

MPO-Canada. (2002) La gestion intégrée à la portée de tous : Démarche méthodologique pour les collectivités côtières du Saint-Laurent marin. No de cat. Fs23-413/2002F. 61 pp.

Plan Saint-Laurent (2007) La gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable. 14 pp.

Plante, S., Boisjoly, J. et Guillemot, J. (2006) Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent (Québec) et développement territorial : l'expérience de la mise en œuvre d'un comité de gestion intégrée de l'Isle-aux-Coudres. *Vertigo* 17 (3).

Rey-Valette, H., Carbonnel, P., Roussel, S., et Richard, A. (2006) L'apport de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à la gestion de l'érosion côtière : Intérêt et exemple en Méditerranée française. *Vertigo* 17 (3).

Wescott G. 2002. Partnerships for capacity building: community, governments and universities working together. *Ocean and Coastal Management* 45. pp. 549-571

Zone Côtières Québec. <http://www.zonescotieresquebec.org>. Accédé en ligne le 26 mai 2008.